

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-07-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE
MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU SECTEUR
DEVCOU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement résidentiel du secteur identifié comme le secteur « DEVCOU », situé au sud du boulevard Jean-Jacques-Bertrand et à l'est de la route 202, est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire augmenter la densité de certains secteurs du projet DEVCOU et de régulariser certaines emprises de rues;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 19 avril 2021

EN CONSÉQUENCE,

Le Conseil de la Ville de Cowansville décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 est modifié à son annexe 3 - *Plan d'affectation des sols - annexe 3*, de la façon suivante :

1. En agrandissant l'affectation « Résidentielle de forte densité » à même une partie des affectations « Commerciale » et « Aire de conservation »
2. En créant une affectation « Résidentielle de moyenne densité » à même une partie de l'affectation « Résidentielle faible densité »;
3. En agrandissant l'affectation « Résidentielle de faible densité » à même une partie de l'affectation « Aire de conservation »

Le tout tel que montré à l'annexe A du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A – PLAN D'AFFECTATION DES SOLS PROPOSÉ

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE



Cowansville

Règlement numéro 1840-07-2021

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840
DE MANIÈRE À MODIFIER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU
SECTEUR DEVCOW**

CERTIFICAT

Avis de motion donné le
Adoption du premier projet de règlement le
Assemblée publique de consultation le
Adoption du second projet de règlement le
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. le
Publié conformément à la Loi le

SYLVIE BEAUREGARD, MAIRESSE

JULIE LAMARCHE, OMA, GREFFIÈRE

RÈGLEMENT 1840-07-2021
ANNEXE A

